### Pour en savoir plus

- >> Les circulaires du 25 novembre 2015 relatives au plan particulier de mise en sûreté (n°2015-205) et aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires suite aux attentats du 13 novembre 2015 (n°2015-206) BOEN n°44 du 26 novembre 2015 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\_officiel.html?cid\_bo=95837
- >> Le guide d'élaboration du PPMS à destination des directeurs d'école, des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques accompagnant la circulaire : http://cache.media.education.gouv.fr/file/44/08/5/ensel8696\_annexe\_504085.pdf
- Pour obtenir une information ou un accompagnement pour la mise en place du PPMS, vous pouvez vous adresser aux coordonnateurs académiques Risques Majeurs, placés auprès de chaque recteur. Vous trouverez leurs coordonnées à l'adresse suivante:
- https://www.iffo-rme.fr/coordonnateurs-academiques-risques-majeurs https://www.iffo-rme.fr/sites/default/files/coordonnateurs-oct-18.pdf
- >> Sur la sécurité et l'éducation aux risques majeurs à l'école : l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs éducation et protection de l'Environnement anime un réseau interministériel de formateurs, constitué de membres de l'Éducation Nationale et de professionnels du risque : https://www.iffo-rme.fr
- L'Observatoire National de la Sécurité et de l'accessiblité des établissements d'enseignement publie des documents sur le PPMS: https://www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html

® Photos : J.Bertrand et A. Jimenez / MI - DGSCGC + J. Rocha / MI - DICOM + © conception graphique et illustrations : www.virginiepourchoux.com - SDG 19-44851-40 000

- >> Le Ministère de l'Intérieur met en œuvre des actions de sensibilisation aux risques et d'information sur l'alerte et les comportements de sauvegarde :
- et d'information sur l'alierte et les comportements de sauvegarde : https://www.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC
  Il édite la collection Risques et Savoirs : http://www.risquesetsavoirs fr
- >> Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (Direction générale de la prévention des risques) anime le site portail des risques majeurs : http://www.georisques.gouv.fr
- >> Vous pouvez également trouver le site du gouvernement sur la prévention des risques majeurs : https://www.gouvernement.fr/risques









#### ORSEC

### Plan Particulier

### de Mise en Sûreté

Face aux risques majeurs l'école se protège









Liberal · Égalia · Frateraité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





# Parce que les menaces et risques majeurs



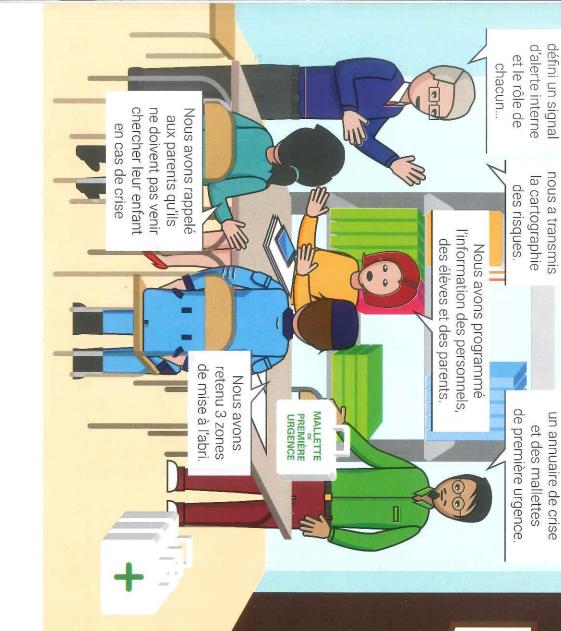
## Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

# organise la protection de la communauté scolaire

Nous avons

...et la mairie

Nous avons constitué



Le **PPMS** ne peut être validé **que par un exercice** testant son caractère opérationnel.

- » le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place et déclenché par le chef d'établissement scolaire ou le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un événement majeur.
- >> Etabli à partir de l'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune, il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sûreté des occupants (confinement ou évacuation) et l'autonomie de l'établissement scolaire en attendant l'arrivée des secours.
- >> Bâti collégialement, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.

Renouvelé annuellement, l'exercice permet de **tenir à jour** le dispositif et de **l'améliorer**.

### ORSEC

### La chaîne du secours

## en situation d'urgence



élèves et le personnel de l'école exemple un lieu d'hébergement vers communal et met en place par active son poste de commandement de Sauvegarde (PCS), le maire Dans le cadre du Plan Communa lequel pourraient être évacués les et à mettre en œuvre leur plan familial de mise en sûreté (PFMS) Avertis par le signal du SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations), les citoyens sont invités rejoindre un bâtiment, à écouter la radio pour connaître les consignes de sauvegarde des autorités

(ex:gymnase)

Dans le cadre du plan ORSEC, le préfet de département dirige les opérations de secours avec l'ensemble des services de l'État concernés, parmis lesquels la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Les sapeurs pompiers (112 ou 18) mettent en œuvre leurs moyens d'intervention spécialisés pour lutter contre le sinistre et secourir la population exposée au danger.



vers des centres de soins